

COMMUNE  
de  
**MIALET**



GARD

Mialet, le 29 Septembre 2020

Monsieur Gaetan Brahic  
Conseiller Municipal

A

Madame, Monsieur le(a) Président(e),

Madame, Monsieur le(a) Président(e),

La municipalité de Mialet a pris la décision de n'ouvrir le Foyer Monplaisir qu'à l'école, et à l'association du tennis de table, les populations concernées étant le moins à risques, et ceci nous permettant de nettoyer après chaque utilisation.

Cette décision sera revue pour le mois de novembre, en fonction de l'évolution des conditions sanitaires.

Cordialement,

Gaetan Brahic,  
rapporteur de la commission Sport, Jeunesse et vie associative

